

Image not found or type unknown



Ivresse et manifesta sur la voie publique

Par **ordiam78**, le **19/08/2014** à **14:18**

Bonjour, j'ai été interpellé par la police a la sortie d'un bar et arrêté pour état d'ivresse et manifesta sur la voie (hospital, cellule de dégrisement). Puis voila qu'au bout de 4 mois apres cette infraction je reçoit une amende de 102 euro en date du 17 aout ou il est indiqué de payer avant le 7 aout .puis-je contester ne seraisse que je n'ai rien signer a part la restitution de mes effait personnels qui m'a etait rendu a l'issue de ce placement en cellule de dégrisement. Merci